

Séance ordinaire du 13 janvier 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi 13 janvier 2026, à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Sylvain Létourneau, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

Postes	Noms
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 2	Pierre Rousseau
Conseiller, district électoral n° 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Sébastien Gaudreau
Conseillère, district électoral n° 5	Claudie Létourneau
Conseillère, district électoral n° 6	Myriam Bouthillette ABSENTE

Sont aussi présentes: Mme Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe et Mme Nancy Bernier, greffière.

ORDRE DU JOUR

- Mot de bienvenue

1. Adoption ordre du jour
2. Procès-verbaux des 9 et 16 décembre 2025 / Adoption
3. Comptes payés, payables et recevables / Approbation

Première période de questions

DÉPÔT DE DOCUMENTS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4. Maire suppléant / Nomination
5. Logiciels Sport-Plus inc. / Renouvellement
6. Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 1 072 300 \$ qui sera réalisé le 21 janvier 2026 / Règlements 2020-271 et 2020-276
7. Dépenses incompressibles 2026 / Approbation
8. Office d'habitation Yamaska-Rouville – Budget 2026 pour Saint-Césaire / Approbation
9. Demande d'aide financière – Programme Oasis (Volet 1) / Dépôt

RESSOURCES HUMAINES

10. Poste de capitaine à la prévention et à la sécurité civile / Permanence
11. Poste de journalier 2 / Permanence
12. Poste de journalier 2 / Embauche

Demandes de soutien financier des organismes locaux et autres organismes

13. Centre d'Action bénévole (CAB) de Saint-Césaire
14. CALM (Éduc à tout)
15. Chevaliers de Colomb
16. FADOQ Club Saint-Césaire
17. Fondation Les enfants de l'Opéra
18. Maison de jeunes des Quatre-Lieux
19. Société d'histoire et de généalogie des Quatre-Lieux

Séance ordinaire du 13 janvier 2026

- 20. Cercle des fermières de Saint-Césaire
- 21. École Paul-Germain-Ostiguy – Gala Méritas 2026
- 22. Fondation Collège Santé
- 23. Fondation O P'tit Creux

Demande d'appui

- 24. Responsabilité des fournisseurs pour garantir la sécurité des communications en cas de crise / Demande d'appui

SÉCURITÉ PUBLIQUE – PROTECTION INCENDIES - COUR MUNICIPALE

- 25. Habits de combat / Acquisition

TRAVAUX PUBLICS

Voirie

- 26. Benne à asphalte chauffante / Acquisition
- 27. Services professionnels pour remplacement et support – Réponse aux alarmes / Renouvellement 2026

URBANISME

LOISIRS, CULTURE et VIE COMMUNAUTAIRE – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

- 28. Organisme de bassin versant OBV de la Yamaska / Renouvellement adhésion
- 29. Complexe sportif / Inspections préventives du système de contrôle 2026

Affaires nouvelles

Correspondances

- 30. Liste de correspondances

Communication du maire

Seconde période de questions

Fin de la séance

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Résolution 2026-01-001

Ordre du jour / Adoption

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour modifié de la présente séance, et, qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence, il est proposé par **Claudie Létourneau**

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié par la greffière.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 13 janvier 2026

Résolution 2026-01-002

Procès-verbaux des 9 et 16 décembre 2025 / Adoption

Une copie des procès-verbaux des 9 et 16 décembre 2025 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que les procès-verbaux des 9 et 16 décembre 2025 soient adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2026-01-003

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Sébastien Gaudreau

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques n ^{os} : S14272 à S14332 63334 à 63392	382 366,31 \$
Comptes payables	Pour la somme de
Chèques n ^{os} : S14335 à S14424 63402 à 63415	485 010,77 \$
Comptes recevables	Pour la somme de
Factures n ^{os} 5FD000189 à 5FD000222 5RV000009	44 280,40 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Première période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Résolution 2026-01-004

Maire suppléant / Nomination

Il est proposé par Pierre Rousseau

Et résolu que Monsieur Sébastien Gaudreau, conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période allant du 14 janvier 2026 au 10 mars 2026 et, il est par les présentes autorisé, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, tous les effets bancaires en l'absence du maire.

Il est de plus résolu que Monsieur Sébastien Gaudreau soit aussi nommé substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 13 janvier 2026

Résolution 2026-01-005

Logiciels Sport-Plus inc. / Renouvellement

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu de renouveler pour l'année 2026, le contrat de maintenance du logiciel du département des loisirs, auprès de la compagnie Sport-Plus inc., de Rimouski, pour le prix de 9 157 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la facture RFMS25-000175 datée du 1^{er} décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2026-01-006

Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 1 072 300 \$ qui sera réalisé le 21 janvier 2026 (Règlements 2020-071 et 2020-276)

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Césaire souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 072 300 \$ qui sera réalisé le 21 janvier 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2020-271	575 600 \$
2020-276	496 700 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2020-271 et 2020-276, la Ville de Saint-Césaire souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Attendu que la Ville de Saint-Césaire avait le 19 janvier 2026, un emprunt au montant de 1 072 300 \$, sur un emprunt original de 1 723 500 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 2020-271 et 2020-276;

Attendu que, en date du 19 janvier 2026, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

Attendu que l'emprunt par billets qui sera réalisé le 21 janvier 2026 inclut les montants requis pour ce refinancement;

Attendu qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 2020-271 et 2020-276;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Séance ordinaire du 13 janvier 2026

Et résolu unanimement que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 21 janvier 2026;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 21 janvier et le 21 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027.	90 200 \$	
2028.	93 500 \$	
2029.	97 200 \$	
2030.	100 800 \$	
2031.	104 600 \$	(à payer en 2031)
2031.	586 000 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2020-271 et 2020-276 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 janvier 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que, compte tenu de l'emprunt par billets du 21 janvier 2026, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 2020-271 et 2020-276 soit prolongé de 2 jours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2026-01-007

Dépenses incompressibles 2026 / Autorisation

Considérant que les dépenses incompressibles sont des coûts fixes ou inévitables, qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation contractée ou de la nécessité de posséder certains biens pour le bon fonctionnement, ou encore en fonction de leur nature;

Considérant qu'il y a lieu d'affecter, en début d'exercice, les crédits pour les dépenses incompressibles autres que celles découlant d'engagements antérieurs;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser, pour l'année 2026, les dépenses incompressibles suivantes, selon les sommes établies au budget :

- Rémunération des membres du Conseil et employés;
- Déductions à la source;
- REER collectif, assurances collectives;
- Quote-part MRC de Rouville;
- Quote-part Régie d'assainissement Rougemont - St-Césaire;
- Frais de poste;
- Services payés à d'autres municipalités;

Séance ordinaire du 13 janvier 2026

- Services publics tels que : électricité, téléphone, Internet;
 - Contrat de déneigement;
 - Contrat pour le contrôle animalier;
 - Location de local et/ou bâtisse;
 - Immatriculation;
 - Gaz naturel et propane;
 - Essence et diesel;
 - Contribution au Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC);
 - Bureau des infractions et amendes (BIA);
 - Évaluateur;
 - Fournitures d'élection et référendum;
 - Frais nécessaires pour assurer et préserver l'intégrité des biens de la Ville.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2026-01-008

Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville – Budget 2026 pour Saint-Césaire / Approbation

Il est proposé par Sébastien Gaudreau

Et résolu d'approuver les prévisions budgétaires pour l'année 2026 de l'Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville pour l'ensemble immobilier de Saint-Césaire (n° 1110) d'une somme de 307 487 \$ assumée à 90 % par la Société d'Habitation du Québec et à 10 % par la Ville de Saint-Césaire, soit une somme de 30 749 \$, le tout en référence au document daté du 2 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2026-01-009

Demande d'aide financière – Programme Oasis volet 1 / Dépôt

Considérant l'appel à projets du Programme OASIS du gouvernement du Québec;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire désire présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de ce programme, volet 1;

Considérant que la Ville a pris connaissance du cadre normatif du programme et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

En conséquence, il est proposé par Pierre Rousseau

Et résolu que soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme OASIS afin d'obtenir une subvention pour la Ville de Saint-Césaire;

Que la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière, à payer sa part des coûts admissibles;

Séance ordinaire du 13 janvier 2026

Que M^e Isabelle François, directrice générale et assistante greffière ou en son absence, Mme Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe soient autorisées à déposer la demande d'aide financière et à signer tout document qui en découle, telle la convention d'aide financière, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2026-01-010

Poste de capitaine à la prévention et à la sécurité civile / Permanence

Considérant que Monsieur Samuel Chandonnet a été embauché le 2 juillet 2025 au poste de capitaine à la prévention et à la sécurité civile pour le service de Protection et de Secours civil et que sa période de probation s'est terminée le 2 janvier 2026;

Considérant que le directeur du service de Protection et de Secours civil ainsi que la direction générale sont satisfaits du travail accompli et recommandent sa permanence;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'accorder la permanence à Monsieur Samuel Chandonnet au poste de capitaine à la prévention et à la sécurité civile pour le service de Protection et de Secours civil à partir du 2 janvier 2026 avec tous les avantages rattachés à ce poste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2026-01-011

Poste de journalier 2 / Permanence

Considérant que Monsieur Billy Fillion-Bernier a été embauché le 2 juillet 2025 au poste de journalier 2 pour le service des Travaux publics et que sa période de probation s'est terminée le 2 janvier 2026;

Considérant que la directrice du service des Travaux publics ainsi que la direction générale sont satisfaites du travail accompli et recommandent sa permanence;

En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu d'accorder la permanence à Monsieur Billy Fillion-Bernier au poste de journalier 2 pour le service des Travaux publics à partir du 2 janvier 2026 avec tous les avantages rattachés à ce poste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2026-01-012

Poste de journalier 2 / Embauche

Considérant la recommandation de la directrice du service des Travaux publics et de la direction générale de la Ville de Saint-Césaire;

Séance ordinaire du 13 janvier 2026

En conséquence, il est proposé par Joanie Gagné

Et résolu d'embaucher Monsieur Yannick Martin au poste de journalier 2 au service des Travaux publics de la Ville de Saint-Césaire. La rémunération associée à ce poste à temps plein, col bleu, est établie selon la grille salariale en vigueur selon l'échelon 2.

L'embauche comprend une période de probation de 6 mois débutant le 7 janvier 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2026-01-013

Soutien financier aux organismes locaux pour l'année 2026 / Octroi

Considérant les demandes des organismes locaux reçues en conformité de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

En conséquence, il est proposé par Sébastien

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire octroi, pour l'année 2026, les sommes suivantes aux organismes locaux suivants :

Centre d'Action bénévole (CAB) de Saint-Césaire	5 000 \$
CALM (Éduc à tout)	1 800 \$
Chevaliers de Colomb	3 000 \$
FADOQ Club Saint-Césaire	5 000 \$
Fondation Les enfants de l'Opéra	900 \$
Maison de jeunes des Quatre-Lieux	2 200 \$
Société d'histoire et de généalogie des Quatre-Lieux	4 500 \$
Cercle des fermières de Saint-Césaire	2 260 \$
École Paul-Germain-Ostiguy – Gala Méritas 2026	500 \$
Fondation Ô P'tit Creux	1 000 \$ et
prêt d'équipement	

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2026-01-014

Fondation Collège Santé / Aide financière 2026

Il est proposé par Pierre Rousseau

Et résolu de verser une aide financière (3^e année de 5) pour l'année 2026 à la Fondation Collège Santé de Saint-Césaire d'une somme de 77 716,80 \$, laquelle aide correspond à 12,60 \$ par citoyen au nombre de 6 168 au décret de population du gouvernement du Québec de l'année 2025, le tout en référence aux documents de la demande d'aide pour le financement des activités de la Clinique médicale du Collège datée du 28 octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 13 janvier 2026

Résolution 2026-01-015

Responsabilité des fournisseurs pour garantir la sécurité des communications en cas de crise / Demande d'appui

Considérant la demande d'appui reçue de la Municipalité de Sainte-Madeleine pour appeler à la responsabilité des fournisseurs pour garantir la sécurité des communications en cas de crise;

Considérant que les récentes pannes électriques survenues en région ont démontré la fragilité et le manque de résilience des infrastructures de téléphonie cellulaires, entraînant des interruptions prolongées des services de téléphonie, mais aussi d'accès Internet privant les abonnés des services primaires de téléphonie et d'accès Internet;

Considérant que plusieurs pannes électriques récentes ont été causées par un mauvais entretien des lignes et de la végétation qui l'entoure par Hydro-Québec;

Considérant que le droit à la communication est un pilier fondamental de la sécurité publique, des communications d'urgence et de l'activité économique, identifié comme infrastructure essentielle;

Considérant que les pannes prolongées, combinées à l'effondrement des réseaux cellulaires, mettent en danger la vie des citoyens, ralentis l'économie et compromettent la capacité des autorités à intervenir efficacement;

Considérant que les fournisseurs de services de télécommunication (FST), en tant qu'acteurs stratégiques, ont une responsabilité légale et sociale d'assurer la continuité des services essentiels aux abonnés, notamment au service 9-1-1;

Considérant que le gouvernement fédéral et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) ont reconnu la nécessité d'améliorer la résilience des réseaux, notamment par des consultations publiques et des projets législatifs;

Considérant la décision numéro 2025-225, publiée le 4 septembre 2025, par le CRTC, qui a pour objectif d'obliger les fournisseurs de services de télécommunications à signaler rapidement des interruptions majeures de réseau, et à produire des rapports complets après résolution, afin de renforcer la résilience des infrastructures et améliorer la coordination en cas de crise;

Considérant que le CRTC a lancé des consultations publiques (2025-2026) se déroulant entre le 4 septembre 2025 et le 3 décembre 2025, dont l'objectif vise à établir un cadre réglementaire pour renforcer la résilience et la fiabilité des réseaux de télécommunications, afin de protéger la population contre les interruptions de services;

Considérant que de nombreux sites d'antennes de certains FST ne disposent pas de systèmes de secours énergétiques fiables (génératrice ou banque de piles);

Considérant que des recommandations techniques prévoient des mesures telles qu'une alimentation de secours de 72 heures, des infrastructures résistantes aux conditions extrêmes et des plans de continuité;

Séance ordinaire du 13 janvier 2026

Considérant que l'inaction ou la négligence dans la mise en place de mesures de résilience constitue une atteinte grave à la sécurité collective tel que signifiée par les municipalités;

Considérant que des normes plus strictes en matière de redondance énergétique envers les installations de transmission des FST sont nécessaires, particulièrement en milieu rural;

Considérant que la compétence en matière de télécommunications relève du gouvernement fédéral (CRTC) et que la compétence en matière de sécurité civile et de gestions des urgences incombe au gouvernement provincial, plus précisément, le ministère de la Sécurité publique (MSP);

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu de solliciter la collaboration des acteurs concernés par la résilience des réseaux de télécommunications afin de les inviter à proposer et à mettre en œuvre des solutions concrètes pour renforcer la fiabilité et la continuité des services sans en transmettre la facture ou la responsabilité aux municipalités ou aux MRC;

De transmettre la présente résolution au CRTC, au ministère de l'Innovation, des Sciences et Développement économique (ISDE) du Canada; à la ministre fédérale de l'ISDE pour les régions du Québec, ainsi qu'au ministre de la Sécurité publique (MSP), au député provincial de la circonscription, au député fédéral de la circonscription, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à Hydro-Québec; à la municipalité régionale de Comté (MRC), et aux FST présents sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2026-01-016

Habits de combat / Acquisition

Il est proposé par Claudie Létourneau

Et résolu de procéder à l'acquisition de quatre habits de combat auprès d'Aréo-Feu Ltée, de Longueuil, pour le prix de 12 776,55 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission S-00349188 datée du 24 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2026-01-017

Benne à asphalte chauffante / Acquisition

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu de procéder à l'acquisition d'une benne à asphalte chauffante auprès d'Équipements Stinson (Québec) inc., de Montréal, pour le prix de 62 500 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission EST22837 datée du 8 décembre 2025.

Et résolu que cette dépense au net de 65 617,19 \$ soit financée à même le fonds de roulement sur un terme de 5 ans, soit quatre (4) versements de 13 123,44 \$ et un (1) versement de 13 123,43 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 13 janvier 2026

Résolution 2026-01-018

Services professionnels pour remplacement et support – Réponse aux alarmes / Renouvellement 2026

Il est proposé par Sébastien Gaudreau

Et résolu d'octroyer le mandat de remplacement et support pour les réponses aux alarmes au poste de surpression et de chloration en eau potable, à la firme Aquatech Société de gestion de l'eau inc., de Longueuil, pour assurer la fourniture de services professionnels à une fréquence de une (1) semaine sur quatre (4), selon le calendrier établi par le service des Travaux publics, pour le prix forfaitaire hebdomadaire (7 jours) de 982 \$ plus les taxes, pour la période débutant le 1^{er} janvier 2026 et renouvelable tel qu'il appert dans la proposition n° Qc-2026-0001 datée du 8 janvier 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2026-01-019

Organisme de bassin versant OBV de la Yamaska / Renouvellement adhésion 2026

Il est proposé par Pierre Rousseau

Et résolu de renouveler l'adhésion 2026 auprès de l'organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) pour la somme de 100 \$, tel qu'il appert au document reçu le 12 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2026-01-020

Complexe sportif / Inspections préventives du système de contrôle 2026

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'octroyer un contrat pour douze (12) visites préventives du système de contrôle au Complexe sportif auprès de Servisys inc. de Bromont pour le prix annuel de 11 613,25\$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la soumission datée du 30 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Correspondances

Communication du maire

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Fin de la séance.

Séance ordinaire du 13 janvier 2026

Sylvain Létourneau
Maire

Nancy Bernier
Greffière

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2026-01-003 2026-01-005 2026-01-006 2026-01-008 2026-01-012
2026-01-013 2026-01-014 2026-01-016 2026-01-017 2026-01-018
2026-01-019 2026-01-020.

Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe